

Les représentants de l'Union régionale des professions de santé ayant alerté Jean-Pierre Sueur sur leur crainte de voir leur Union remise en cause par l'article 51octies du projet de loi santé, ministre de la Santé, à ce sujet.

Celle-ci lui a répondu qu'il « *n'a jamais été prévu de supprimer les Unions régionales des professions de santé mais de les adapter à la nouvelle organisation territoriale.* » Celles-ci devront donc prendre en compte le périmètre des nouvelles régions. Le périmètre de la région Centre-Val de Loire n'ayant pas été modifié, la ministre a confirmé que l'Union régionale des professions de santé du Centre-Val de Loire continuera à poursuivre son activité dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

.